

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 2012

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire** n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- Adopté à l'unanimité.**
- M. le Maire** n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire** n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 février 2012.**
- Adopté à l'unanimité.**
- M. le Maire** n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des fixations de tarifs, des attributions et désistements de location, des contentieux, des droits de préemption urbains et sur des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.*
- M. le Maire** n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. SANKHON présente une courte séquence vidéo des moments forts du 2^{ème} Festival de Hip Hop qui a réuni 8 000 spectateurs.*

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme MARECHAL** n° 6 - **Contrat Educatif Local. Bilan 2011. Reconduction des actions pour l'année 2012.**
- Pour la période 2011-2012, la Ville a reconduit son Contrat Educatif Local en lien avec l'Etat, Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- La Ville présente un projet global, pour un budget de 130 513 €, qui décline les objectifs recherchés des 4 dispositifs périscolaires et accueils collectifs de mineurs envisagés : accueil ludothèque dans des

écoles maternelles de l'Argonne, animation intergénérationnelle à La Source, ateliers éducatifs dans des écoles de l'Argonne et La Source et dispositif Orléans Dynamique.

La Ville souhaite poursuivre les actions engagées dans le cadre d'une convention pour la mise en oeuvre du Contrat Educatif Local 2011-2012 et solliciter les financements correspondants pour 2012 à hauteur de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet global 2012 du Contrat Educatif Local à passer avec l'Etat, Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer au nom de la Ville ce projet global.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 7 - **Plateau sportif du groupe scolaire Diderot. Demande de subvention.**

Dans le cadre de la reconstruction du collège Montesquieu, le plateau sportif de l'école Diderot a été cédé au Département du Loiret qui s'était engagé à le recréer à l'identique sur une parcelle identifiée dans l'enceinte de l'école.

Par courrier du 4 janvier 2012 le Département du Loiret a souhaité que la Ville soit maître d'ouvrage des travaux à réaliser sur le plateau sportif et a confirmé son engagement de financer entièrement les travaux engagés par le biais d'une subvention à hauteur de 80 000 €, coût global H.T. estimé de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé correspondant au coût global H.T. des travaux ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 8 - **Education musicale dans les écoles élémentaires. Année scolaire 2011-2012. Demande de subvention.**

Le Département du Loiret accorde une aide aux communes qui favorisent le développement de l'éducation musicale dans les écoles élémentaires.

Durant l'année scolaire 2011-2012, la Ville organise dans 14 écoles et pour 1 607 élèves, pendant le temps scolaire, des cours dispensés par les musiciens intervenants des écoles de musique titulaires du diplôme universitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Département du Loiret une

subvention de 7 566,29 € au titre de la participation à l'enseignement musical dans les écoles élémentaires d'Orléans pour l'année scolaire 2011-2012.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 9 - **Réseaux d'Aides Spécialisées auprès d'Enfants en Difficulté. Frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2011-2012. Demande de subvention.**

Pour l'année scolaire 2011-2012, le Département du Loiret accorde une subvention, à hauteur de 931 € par réseau d'aides spécialisées, aux communes qui contribuent à leurs frais de fonctionnement.

Pour la Ville, neuf réseaux d'aides spécialisées sont répartis dans les quatre circonscriptions de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

- 1 750 € sont attribués à la circonscription Loiret pré-élémentaire,
- 500 € sont attribués à la circonscription d'Orléans-Nord,
- 2 250 € sont attribués à la circonscription d'Orléans-Saran,
- 6 417 € sont attribués à la circonscription d'Orléans-Sud,
- 4 667 € sont attribués à la circonscription d'Orléans-Est,

Au total, pour l'année scolaire 2011-2012, la Ville consacre 15 584 € au fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées qui desservent ses écoles et répond en outre, ponctuellement, aux besoins en matière d'investissement. L'inspection académique a participé à la répartition de ce crédit global.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 8 379 € auprès du Département du Loiret, correspondant à sa contribution aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées pour l'année scolaire 2011-2012.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 10 - **Ecoles d'application. Changement de statut.**

Par courrier du 26 mars 2012, le Directeur académique des services de l'Education Nationale a informé la Ville de la décision de régulariser les qualifications des postes occupés dans les écoles d'application maternelle Louise Michel et élémentaire Marcel Proust.

Compte tenu du nombre de classes d'application dans ces écoles, elles n'ont plus le statut d'écoles d'application. Le Recteur d'Académie doit donc procéder à la fermeture de ces deux écoles d'application, après avoir recueilli l'avis du Conseil Municipal.

Les écoles maternelle Louise Michel et élémentaire Marcel Proust auront donc à partir de la rentrée 2012, le statut d'écoles ordinaires. Le nombre de classes est inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le changement de statut de ces deux écoles.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 11 - **Désaffectation de locaux scolaires.**

Il est proposé de désaffecter des logements de fonction qui ne sont plus réservés aux enseignants.

- le site du 13 rue de l'Ange dispose de trois logements de type F4. Il peut être cédé après études préalables de séparation de réseaux, d'emprise foncière et de définition de servitudes.

- le groupe scolaire Georges Chardon dispose de 6 logements à usage scolaire qui doivent être démolis dans le cadre du projet de reconstruction du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon.

- l'école maternelle Claude Lerude dispose de 2 logements en mauvais état. Leur démolition prévue à partir de mai 2012 permettra à l'avenir d'augmenter la surface de la cour de récréation et d'aménager un portail d'accès.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'avis du Directeur académique des services de l'Education Nationale du Loiret pour la désaffectation immédiate des locaux susvisés.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 12 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Attribution de subventions.**

Dans le cadre des fêtes de Jeanne d'Arc, l'Union des Amicales Régionalistes du Loiret réalise le 13 mai 2012 une animation avec danses et musiques folkloriques sur la place du Martroi.

Par ailleurs, dans le cadre du cortège commémoratif du 13 mai après-midi, différentes associations musicales animeront le défilé.

Enfin, la chorale Francis Poulenc organise un concert, le dimanche 6 mai, à l'église Saint-Pierre du Martroi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'Union des Amicales Régionalistes du Loiret pour un montant de 2 176 €,
- à la chorale Francis Poulenc pour un montant de 500 €,
- aux associations musicales énumérées dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total maximal de 2 850 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 13 - **Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention-cadre 2012-2014 à passer avec l'Etat, le Conseil Régional du Centre et le Département du Loiret et approbation d'avenants. Attribution de subventions. Approbation de tarifs de location.**

Le théâtre d'Orléans abrite trois structures résidentes - la Scène Nationale, le Centre Dramatique National (C.D.N.) et le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (C.A.D.O.) - et accueille de nombreuses associations ou établissements culturels pour diffuser leurs productions, dont les services sont en tout ou partie pris en charge par la Ville.

Pour permettre aux structures de création et de diffusion de recevoir un engagement financier sur plusieurs années, l'Etat, le Conseil Régional du Centre, le Département du Loiret et la Ville ont convenu de passer une nouvelle convention 2012-2014 définissant également les modalités d'utilisation du théâtre.

Parmi les objectifs fixés dans cette convention cadre figurent la maîtrise de l'activité globale du théâtre d'Orléans et l'utilisation exceptionnelle des 3 salles simultanément, la re-facturation des surcoûts aux résidents demandeurs, la réévaluation progressive des tarifs à appliquer aux utilisateurs extérieurs et l'instauration d'un outil permettant de veiller à la mise en œuvre de la convention.

Par ailleurs, des avenants à passer avec la Scène Nationale, le C.D.N.O., le C.C.N.O. et le C.A.D.O. à la convention de financement signée en novembre 2011 sont proposés pour préciser notamment le régime fiscal de la subvention.

Enfin, une nouvelle convention de mise à disposition des locaux sera établie et approuvée par décision du Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention cadre 2012-2014 à passer avec l'Etat, le Conseil Régional du Centre et le Département du Loiret relative au théâtre d'Orléans ;

2°) d'approuver les avenants n°1 à la convention de financement 2012 à passer avec la Scène Nationale/Théâtre d'Orléans, le C.D.N.O., le C.C.N.O. et le C.A.D.O. ;

3°) de décider d'attribuer les subventions annuelles suivantes de 2012 à 2014 inclus sous réserve du vote des budgets correspondants :

- Théâtre d'Orléans - Scène Nationale :	1 672 039 €
- Centre Dramatique National :	223 771 €
- Centre Chorégraphique National :	189 817 €
- C.A.D.O. :	416 373 €

4°) d'approuver le montant des tarifs de location pour les salles et espaces du théâtre tels que précisés en annexe à la délibération et applicables pour l'année 2012.

**Adopté par 45 voix.
Il y a 10 abstentions.**

M. VALETTE

n° 14 - **Attribution de subventions à des associations culturelles. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011-2012 « Quartiers d'Arts » à passer avec la Scène Nationale d'Orléans/Théâtre d'Orléans.**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles dont le détail figure en annexe de la délibération pour un montant total de 92 815 €.

Pour 2012, le projet Quartier d'Arts - Danse a été retenu et confié à la Scène Nationale / Théâtre d'Orléans en concertation avec le département danse du conservatoire dans le cadre d'une convention d'objectifs 2011-2012. Un avenant n°1 est proposé pour préciser l'organisation du projet et la subvention 2012 de la Ville à hauteur de 30 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les subventions à attribuer aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 92 815 € au titre de l'année 2012 ;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011-2012 à passer avec la Scène Nationale/Théâtre d'Orléans ;

3°) d'attribuer, en application de cet avenant, une subvention de 30 000 € à la Scène Nationale/Théâtre d'Orléans au titre de l'année 2012 ;

4°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer cet avenant n° 1 au nom de la Ville.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 2 non participations.**

M. VALETTE

n° 15 - **Festival international de musique de Sully et du Loiret. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.**

L'édition 2012 du festival de musique de Sully et du Loiret qui se tiendra du 25 mai au 10 juin, comprendra la réalisation de trois concerts accueillis à Orléans :

- Vendredi 1^{er} juin, 20 h 30, à l'église Saint-Pierre du Martroi : Ensemble Konevets et Oleg Kovalev pour un programme de chants orthodoxes et populaires russes ;

- Samedi 2 juin à partir de 13 h 30 : concerts promenade avec le conservatoire de musique d'Orléans ;

- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

- Samedi 2 juin, à 20 h 30, au Théâtre d'Orléans : Ensemble Barokopera Amsterdam pour « Les noces de Figaro ».

La Ville a été sollicitée pour la conception et la réalisation des concerts promenades du 2 juin par les enseignants et élèves du conservatoire, la prise en charge pour un montant de 2 400 € T.T.C. des services du théâtre pour la représentation du 2 juin, le démontage et les autorisations de stationnement.

Les engagements respectifs du Département du Loiret et de la Ville sont définis dans une convention de partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour le déroulement du Festival international de musique de Sully et du Loiret 2012 ;

2°) de prendre en charge le montant des services du théâtre d'Orléans pour l'accueil du concert du 2 juin 2012 pour un montant de 2 400 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE n° 16 - **Service archéologique municipal. Approbation de conventions et de tarifs.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

M. VALETTE n° 17 - **Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Tarification des animations pédagogiques. Actualisation.**

Les tarifs en vigueur des animations proposées par le service pédagogique du Musée des Beaux-Arts et du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais sont individuels, appliqués à chaque élève des classes des établissements scolaires ou des centres de loisirs demandeurs.

Il est proposé une actualisation des tarifs et l'application d'un coût au forfait par classe. Le détail de ces nouveaux tarifs est présenté dans le tableau annexé à la délibération.

Par ailleurs, dans le cadre des festivités commémoratives du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc, une manifestation est organisée avec La Poste pour l'oblitération 1^{er} jour du timbre dédié à Jeanne d'Arc, les 11 et 12 mai 2012. Dans ce cadre, la gratuité des entrées au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais est proposée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouvelles tarifications des animations proposées par le Musée des Beaux-Arts et le Musée historique et Archéologique de l'Orléanais dont le détail figure dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en vigueur à partir du 3 septembre 2012 ;

Adopté par 42 voix contre 13.

3°) d'approuver la gratuité des entrées au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais les 11 et 12 mai 2012 dans le cadre de l'oblitération 1er jour du timbre dédié à Jeanne d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

Mme HEAU

n° 18 - **Conservatoire d'Orléans (musique, danse, théâtre). Tarifs année scolaire 2012-2013 : frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles.**

Pour l'année 2012-2013, il est proposé d'appliquer un taux d'augmentation de 2,5 % sur l'ensemble des tarifs relatifs aux inscriptions, locations des instruments de musique et locations de salles.

Les dernières statistiques nationales connues, portant sur l'année 2009, montrent que les recettes de scolarité représentent 8 % du budget des conservatoires. A Orléans, ce ratio est de 6 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs relatifs aux frais d'inscription, frais de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles du conservatoire pour l'année scolaire 2012-2013, selon les tableaux joints à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en application le 1er septembre 2012.

Adopté par 45 voix contre 10.

M. VALETTE

n° 19 - **Médiathèques et bibliothèques. Fourniture de documents sonores et de films jeunesse et adultes. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Le réseau des médiathèques et bibliothèques d'Orléans souhaite acquérir des documents sonores et des films jeunesse et adultes.

Une consultation a été lancée pour un marché de fourniture, pour un an, reconductible de façon expresse trois fois.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à bons de commande à passer avec :

- lot n° 1 : la société Le GAM pour un montant minimum de 8 000 € T.T.C. et un maximum de 50 000 € T.T.C., pour la première période et les périodes suivantes ;

- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

- lot n° 2 : la société ADAV, pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un maximum de 100 000 € T.T.C., pour la première période et les périodes suivantes ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 20 - **Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2012.**

Des associations sportives ont déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement auprès de la Ville au titre de l'année 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions, dont le détail figure dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 281 818,07 €.

Certaines subventions ont fait l'objet d'une décision de versement d'un acompte lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2011. Celui-ci sera déduit de la somme à verser.

*Adopté par 52 voix.
Il y a 3 non participations.*

Mme GRIVOT

n° 21 - **Championnat d'Europe de B.M.X. Approbation d'une convention à passer avec la Fédération Française de Cyclisme. Attribution d'une subvention.**

La Fédération Française de Cyclisme a décidé d'organiser le Championnat d'Europe de B.M.X. du 3 au 6 mai 2012 au Parc des Expositions d'Orléans et a sollicité le soutien financier de la Ville.

La Ville propose d'accorder une subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation de ce championnat dans le cadre d'une convention.

La Ville s'engage à mettre à la disposition de l'organisateur ses propres moyens de communication pour la promotion locale de l'événement ainsi qu'un podium-estrade et des oriflammes de chaque nationalité participante.

La Fédération Française de Cyclisme s'engage de son côté à prendre en charge l'organisation et la communication de la manifestation au plan national et international.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation du Championnat d'Europe de B.M.X., du 3 au 6 mai 2012 à Orléans ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) de décider l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Cyclisme.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 22 - **Installations, droits d'entrée et prestations sportives. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé d'actualiser les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations pour le public et les associations au taux prévisionnel de l'inflation 2012, soit de l'ordre de 2 % (pour des raisons pratiques, les tarifs sont arrondis).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations, droits d'entrée et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans le tableau joint à la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2012.

***Adopté par 43 voix contre 11.
Il y a 1 abstention.***

M. SANKHON

n° 23 - **Dispositif équilibre et bien être. Approbation d'une convention de partenariat.**

La Ville souhaite accompagner les jeunes filles âgées de 13 à 19 ans, issues des quartiers de l'Argonne, des Blossières et de La Source, dans une démarche de valorisation de leur future condition de femme, en les sensibilisant au bien être et à l'intérêt de préserver leur santé.

Elle organise deux périodes de stage « Équilibre et Bien-être » pour une soixantaine de jeunes filles de ces quartiers, pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint 2012.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention avec l'A.E.S.C.O., l'A.J.L.A., l'A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A. précisant les principes et modalités de leur collaboration à cette opération.

La Ville choisit et prend en charge les prestataires réalisant les ateliers (le budget prévisionnel de chaque stage s'élève à 5 000 €) et les associations partenaires procèdent aux inscriptions des jeunes filles (2 € la semaine par personne).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et U.P.A. dans le cadre du Programme Équilibre et Bien-être 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer cette convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 abstention et 1 non participation.**

Mme BARANGER

n° 24 - **Politique de la ville/insertion. Attribution de subventions. 2ème tranche de programmation 2012.**

Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S.).

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers que sont l'Etat, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire», la Caisse d'Allocations Familiales ou le Département du Loiret.

Parallèlement, la Ville a décidé d'accompagner financièrement certains de ces projets menés hors du C.U.C.S. mais poursuivant des objectifs similaires. De même, la Ville prend en charge une partie de la rémunération de certains postes d'adultes relais employés par des associations œuvrant sur ces quartiers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe 1 de la présente délibération aux associations œuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, pour un montant total de 56 747,80 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes et autoriser M. le Maire ou son délégué à les signer, pour l'exercice 2012.

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.**

M. MONTILLOT

n° 25 - **Programme de réussite éducative. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre.**

Le programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes habitant en Zone Urbaine Sensible et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Il a été contractualisé dans une convention cadre signée en 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 2 à la convention cadre du programme de réussite éducative qui proroge la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2012 ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer cet avenant au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 26 - **Association « Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion de la Ville.**

L'association nationale « Le réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale » a pour objectif de constituer un réseau permanent d'échanges, de réflexions et de mutualisation des compétences sur les métiers de la médiation, et notamment de « correspondant de nuit ».

La Ville a participé activement à la mise en place de ce réseau qui fédère les organisations adhérentes et les aide en leur offrant des services et outils communs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du renouvellement de l'adhésion de la Ville au « Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale », dont la cotisation est fixée à 750 € pour l'année 2012 ;

2°) de désigner M. Florent MONTILLOT, 4ème Maire-Adjoint, pour représenter la Ville au sein du réseau.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 27 - **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un total de 34 054 € pour l'exercice 2012 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Associations :

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
DEVELOPPEMENT DURABLE		
Commission de Recherches et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité	Développement de l'information sur les applications civiles et militaires de l'énergie nucléaire, le contrôle de l'état radiologique de l'environnement, l'amélioration de la protection contre les risques générés par l'exposition aux rayonnements ionisants.	171
SCEVE	Développer et protéger la biodiversité urbaine : - formation à la reconnaissance des oiseaux et des insectes ; - développement des pratiques de la biodiversité ; - inventaire faunistique.	1 425
	Sous-total	1 596

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
O.K.A.M.A	Compétition d'Arts Martiaux Acrobatiques « le Trickadelphia Eurotrip 2012 » Du 21 au 23 avril 2012 au gymnase Pelle à Orléans	600
A.S. HANDISPORT ORLEANAIS	12 ^{ème} Open de Tennis Handisport du Loiret Du 8 au 11 novembre 2012 au Complexe de la Forêt à Saran	600
ECURIE ORLEANS	Epreuve de « Moto Cross » Le 22 avril 2012 sur le circuit tout-terrain d'Orléans-Sougy	500
	Epreuve de « Fol Car » Les 2 et 3 juin 2012 sur le circuit d'Orléans-Sougy	570
ORLEANS LOIRET HOCKEY SUR GLACE	Organisation de 4 tournois pour les jeunes de moins de 9 ans, 11 ans et 13 ans en avril et mai 2012 à la Patinoire d'Orléans	300
ASSOCIATION MAURICE BESSON	« Le Jumping International du Loiret » Du 27 au 29 avril 2012 sur le site des Ecuries P. DEFRANCE	1 500
	« Le Grand National de Concours Complet » du 20 au 22 juillet 2012	1 000
	« Le Concours Complet International d'Orléans-Sandillon ». Du 9 au 12 août 2012	1 500
ORLEANAIS TRIATHLON CLUB 45	Organisation de deux épreuves de Triathlon: « le Triathlon Découverte » et « le Triathlon Distance Olympique ». Le 17 juin 2012 à l'Etang de la Vallée	400
FLY DISC'R	Championnat de France d'Ultimate Frisbee Les 24 et 25 mars 2012 au stade de la Vallée	500
ASSOCIATION COURSE D'ORIENTATION	Compétition Nationale d'Orientation à V.T.T. Les 12 et 13 mai 2012 à Saint Jean de la Ruelle et dans le Parc de Charbonnière	500
INNER WHEEL ORLEANS DISTRICT 72	Organisation d'une compétition de Golf Le 12 mai 2012 au Golf de Marcilly-en-Villette	300
LES RIVIERES DU SUD	Organisation d'un tournoi de Football du 23 au 28 avril 2012 au Stade Omnisports de la Source	300
LIGUE REGIONALE DE TAEKWONDO DU CENTRE	7ème Coupe de France des Jeunes Les 19 et 20 mai 2012 au Palais des Sports d'Orléans	1 000
CLUB ALPIN FRANÇAIS D'ORLEANS	Organisation d'activités de randonnée et d'escalade destinées à 16 adultes handicapés. Le 23 mars à Saran, le 22 juin dans la Vallée de la Rimarde et du 30 mai au 1er juin 2012 dans la Vallée de l'Anglin	500
ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE D'ORLEANS	« Trophée de l'Île Pelee » Championnat de France Universitaire et Coupe d'Europe en Voile « habitable » dans la baie de Cherbourg	400

ASSOCIATION DE LOISIRS		
NAVI MODELE 45	Promotion du modélisme naval et construction de modèles réduits de bateaux navigants et statiques.	800
COMITE DEPARTEMENTAL F.F.E.S.S.M. (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins)	17ème « Aquaraid Jeunes 2012 » Les 16 et 17 juin 2012 au Complexe Nautique de la Source et sur la Base Nautique de l'île Charlemagne	800
MAQUETTE CLUB PLASTIQUE ORLEANAIS	- Réalisation de maquettes statiques et montage de modèles réduits ; - Visites culturelles ; - Organisation d'une exposition annuelle de maquettes et de figurines à Orléans ; - Participation à diverses manifestations régionales et nationales.	190
Sous-total		12 260

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
SOCIAL		
SOS AMITIE CENTRE	Subvention de fonctionnement	6 000
SANTE ET HANDICAP		
TRISOMIE 21 LOIRET	Séjour en pension complète de 9 jeunes adultes au Château de Taillé	1 000
LES BIBLIOTHEQUES SONORES	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes ne pouvant lire seules, par des enregistrements sonores d'œuvres littéraires et revues	1 000
	Subvention exceptionnelle au titre des frais liés au changement de locaux	1 000
Sous-total		9 000

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
PROXIMITE		
Association Qualité de vie à la Source	Fonctionnement 2012	1 900
Comité Saint-Marceau	Fonctionnement 2012	5 700
Sous-total		7 600

Autres organismes :

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
EDUCATION		
Elémentaire les Aydes	Projet comédie musicale «Stella réveille-toi » <i>juin 2012</i>	240
Maternelle Nécotin	Projet spectacle de marionnettes <i>avril 2012</i>	505
Elémentaire Charles Pensée	Projet poney au poney club de la Source <i>du 15 mai au 19 juin 2012</i>	280
Maternelle Châtelet	Projet journée à la ferme de FONTLAND <i>mai 2012</i>	300

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
EDUCATION (suite)		
Elémentaire les Aydes	Projet concert à l'Institut <i>mars 2012</i>	74
Elémentaire Gaston Galloux	Projet cirque à Dampierre en Burly <i>juin 2012</i>	235
Maternelle Molière	Projet sortie au Parc Floral <i>juin 2012</i>	125
Elémentaire Michel de la Fournière	Projet carnaval dans l'école <i>avril 2012</i>	90
Maternelle Michel de la Fournière	Projet carnaval dans l'école <i>avril 2012</i>	90
Elémentaire Nécotin	Projet sortie au Parc Floral <i>avril 2012</i>	153
Elémentaire Michel de la Fournière	Projet sortie au château de Guédelon <i>juin 2012</i>	609
Maternelle René Thinat	Projet développement des jeux de société <i>mars à juin 2012</i>	150
Maternelle René Thinat	Projet visite au château de Chambord <i>mai 2012</i>	169
Maternelle René Thinat	Projet sortie à Paris <i>juin 2012</i>	238
Maternelle Gaston Galloux	Projet visite au Parc Floral <i>mai/juin 2012</i>	340
Sous-total		3 598

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. CARRE

n° 28 - **Quartier de La Source. Site de l'ancien I.U.T. rue Honoré de Balzac. Déclassement et acceptation d'une offre d'achat.**

Par délibération du 17 juin 2011, la Ville a relancé une consultation pour la mise en vente du site de l'ancien Institut Universitaire de Technologie à La Source, rue Honoré de Balzac, d'une surface de 9 958 m², destiné à accueillir un programme de construction de logements.

Après publicité, 11 offres ont été reçues. La proposition n° 9, déposée par SAMI PROMOTION et prévoyant la construction de 26 logements individuels groupés, répond à l'intérêt communal par :

- la qualité architecturale du projet, avec un parti pris moderne, une homogénéité architecturale, des structures bois et un mode constructif adapté à une démarche de développement durable,
- une composition paysagère qualitative,
- l'engagement de préserver les arbres identifiés comme beaux sujets sur le site,
- la démarche de développement durable,
- l'absence de conditions suspensives liées au financement.
- son prix de 702 500 €, le plus élevé et conforme à l'avis du service des domaines du 26 janvier 2011, prorogé le 8 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) considérant la désaffectation de cette dépendance domaniale à usage antérieur d'enseignement, libérée depuis le 30 juin 2009, et que le déclassement de cette emprise, nécessaire à la réalisation d'un projet constructif de 26 logements, répond à l'intérêt public communal,

de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section ES n° 364, d'une superficie de 9 958 m², supportant notamment le bâtiment anciennement utilisé à usage d'enseignement par l'I.U.T. ;

2°) d'approuver la cession à la société SAMI PROMOTION, de ce terrain au prix de 702 500 €, hors frais, droits, taxes et émoluments. L'acquéreur pourra substituer pour la réalisation de la vente toute société dans laquelle il maîtriserait plus de 50 % des parts ;

3°) d'autoriser le futur acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sans attendre la régularisation de la vente ;

4°) de déléguer M. le Maire pour signer la promesse de vente avec un dépôt de garantie de 5 % du prix sous forme de caution bancaire fournie dans les trois mois, puis l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 29 - **Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Approbation d'une procédure de modification.**

Il est proposé un 39ème additif au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, consistant à :

1) permettre à l'O.P.H. les « Résidences de l'Orléanais » de poursuivre la mutation du quartier de l'Argonne dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en diversifiant les typologies d'habitat sur les terrains dont il est propriétaire sans les dédensifier ;

2) autoriser la reconversion du site KOMORY-CHAMBON en zone mixte (logement, artisanat, commerce, etc.), en tenant compte des remarques qui ont été formulées lors d'une précédente enquête publique ;

3) atténuer les ruptures du bâti en proposant des règles de gabarit qui permettent aux bâtiments situés à l'angle du Boulevard Jean Jaurès et de la rue du Faubourg Saint-Jean de présenter une stature identique à celle des constructions voisines ;

4) soutenir le commerce de proximité, en assouplissant les règles de densité, afin de favoriser les extensions commerciales limitées dans les faubourgs ;

5) réincorporer les règles issues du cahier des charges du lotissement du Clos du Belneuf dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols afin de préserver les caractéristiques urbaines de ce secteur pavillonnaire ;

6) renforcer les règles de protection des cœurs d'îlots dont la desserte n'est assurée qu'au moyen d'une venelle ;

7) corriger à droit constant une erreur matérielle survenue dans le cadre de la 34ème procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols ;

8) remplacer le terme « surface hors œuvre nette » par « surface de plancher », en application de l'ordonnance du 16 novembre 2011 ;

9) adapter le plan des hauteurs maximales afin d'accueillir la chaufferie biomasse Nord sur la parcelle AD 0128.

Le dossier de modification a été soumis à enquête publique du 18 février au 19 mars 2012 et a fait l'objet d'un rapport et de conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, tel qu'annexé à la délibération ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 30 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de onze subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 216 388 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. CARRE

n° 31 - **Intra-mails. Studio 41 rue Etienne Dolet. Remise en vente. Approbation du cahier des charges de cession.**

La Ville est propriétaire d'un studio à usage d'habitation de 26,40 m², vendu libre, donnant sur la rue Etienne Dolet. Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment A de l'ensemble immobilier organisé en copropriété cadastré section BI n° 214 dont il constitue le lot n° 4.

Une consultation va être menée pour vendre ce bien, dont l'estimation du service des domaines du 19 avril 2011 à hauteur de 50 000 €, en cours de prorogation, sera communiquée aux candidats à son acquisition.

Les dossiers de consultation seront disponibles du 25 avril au 25 mai 2012, avec une date de remise des offres fixée au 31 mai. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de mettre en vente au terme d'une procédure de mise en concurrence après publicité, le studio à usage d'habitation appartenant à la Ville, situé 41 rue Etienne Dolet ;

2°) d'approuver le document annexe valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 32 - **Quartier Saint-Marceau. Transfert dans le domaine public de la rue du Cyprès.**

En 1984, la Ville avait décidé d'engager une procédure de classement dans le domaine public de la rue du Cyprès, en indivision entre les propriétaires de cet ensemble de 33 pavillons, sous réserve de travaux préalables à leur charge. Le transfert de propriété n'a jamais été régularisé.

Il est proposé de régulariser le statut de cette voie privée ouverte à la circulation publique et de la classer dans la voirie communale, considérant son intérêt pour le maillage piétonnier de l'îlot entre la rue Basse Mouillère, la Route d'Olivet, par le sentier de la Fosse Plate, en limite entre les deux communes.

L'Association Syndicale Libre du Clos du Cyprès représentant les 33 propriétaires de cet ensemble d'habitation, a accepté de prendre à sa charge 80 % du coût H.T. estimé à 105 500 € H.T. des travaux pour remettre en état la chaussée et les trottoirs soit 84 400 € H.T. à titre de contribution forfaitaire auxdits travaux qui seront réalisés par la Ville devenue propriétaire, sous sa maîtrise d'ouvrage publique dans le courant du deuxième semestre 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir les droits indivis portant sur la rue du Cyprès avec son accès vers le sentier de la Fosse Plate, parcelles cadastrées section DP n° 229p, DP n° 140, 194, 230 et 233, soit au total une surface de 4 242 m² ;

2°) au vu de la décision de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » de rattacher les ouvrages d'assainissement de cette rue aux réseaux qu'elle entretient et à l'issue des travaux de remise aux normes, classer dans la voirie communale la rue du Cyprès, parcelles cadastrées section DP n° 229p, 140, 194, 230 et 233 ;

3°) d'arrêter le montant de l'offre de concours, versé par l'Association Syndicale Libre du Clos du Cyprès à 80 % du coût total hors taxes des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, versé concomitamment à la régularisation de la cession des droits indivis, dans la limite d'un plafond fixé à 84 400 € ;

4°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer l'acte d'acquisition des droits indivis, auquel interviendra l'Association Syndicale Libre du Clos du Cyprès pour le versement de l'offre de concours.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 33 - **Quartier Saint-Marc-Faubourg Bourgogne-Argonne sud. Rue Henri Lavedan. Acceptation d'une offre d'achat.**

Par délibération du 27 janvier 2012, le Conseil Municipal a approuvé la mise en vente par une procédure de mise en concurrence avec publicité, d'un terrain à bâtir de 291 m² rue Henri Lavedan.

Une seule offre a été remise dans le délai imparti par l'E.U.R.L. ESTAL, moyennant le prix de 40 000 € H.T., en vue de la réalisation d'une maison individuelle.

Au vu de l'avis du service des domaines du 20 octobre 2011, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter l'offre d'achat déposée par l'E.U.R.L. ESTAL CRVF, représentée par son gérant, M. Valéry FRANCHI, portant sur un terrain du domaine privé de la Ville, parcelle cadastrée section CR n° 344 sis rue Henri Lavedan, moyennant le prix de 40 000 € H.T. ;

2°) de déléguer M. le Maire :

- pour signer la promesse synallagmatique de vente et d'achat moyennant le versement d'une indemnité d'immobilisation de 10 % du prix proposé, avec une condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire définitif pour un projet de construction d'une maison individuelle répondant aux caractéristiques de la notice annexée à l'offre ;
- pour réitérer cet accord par la signature de l'acte de vente à la levée de la condition suspensive ;

3°) d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande de permis de construire, sans attendre la signature de l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 34 - **Transfert de gestion du kiosque Place de Gaulle. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Un kiosque destiné à recevoir un local technique affecté à l'exploitation du tramway a été implanté place de Gaulle. Pour animer cette place, la Ville a souhaité que cet ouvrage comporte également des cellules commerciales.

L'affectation primitive du bien relève de la gestion des transports collectifs urbains exploités par la société Keolis Orléans Val de Loire. Il est proposé de transférer à la Ville l'affectation secondaire correspondant à la gestion et l'aménagement de la partie commerciale.

Une convention est ainsi proposée, prévoyant un transfert de gestion pour une durée de dix ans sans indemnisation entre les parties. La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » prendra en

charge l'entretien du gros oeuvre, la Ville étant chargée de l'aménagement et de l'entretien du second oeuvre. Elle sera par ailleurs autorisée à permettre l'exploitation de commerces dans ces locaux, moyennant rémunération.

La partie commerciale occupe une surface de 56 m² environ et comporte deux locaux distincts. La gestion de sanitaires publics (6,8 m²) est également transférée à la Ville.

Les travaux d'aménagement intérieurs seront réalisés par les preneurs courant mai 2012 pour une ouverture fin mai 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de transfert de gestion à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », prévoyant la gestion par la Ville d'une partie du kiosque place de Gaulle, pour une durée de 10 ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 35 - **Z.A.C. des Halles. Exonération temporaire des droits de voirie.**

Les travaux de construction et de rénovation des immeubles de la Z.A.C. des Halles et des aménagements de l'espace public entraînent des désagréments pour les commerces situés à proximité immédiate. Il est proposé d'exonérer temporairement de droits de voirie les commerces situés rue des Halles, rue d'Alibert, rue au Lin, rue et place du Petits Puits, rue de l'Empereur (entre les quais et la rue de la Charpenterie) et place de la Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'exonérer temporairement des droits de voirie l'occupation du domaine public pour les travaux situés dans les rues visées ci-dessus à hauteur de 100 % en 2012 et de 50 % en 2013 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

M. MAGNIER

n° 36 - **Journées du Développement Durable 2012. Approbation de conventions de partenariat.**

La Ville organise depuis 2005 les Journées du Développement Durable. La 8^{ème} édition qui se déroulera du 1er au 5 juin 2012 sur la place du Martroi sera organisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et développera de façon privilégiée l'éco-mobilité, l'éco-habitat et la gestion des déchets.

Pour la 4^{ème} édition, l'association Vélotour organise un circuit cycliste le dimanche 3 juin de 8h à 18h sur un parcours d'environ 15 ou 20 km. Une convention est proposée pour déterminer les conditions d'organisation de cette animation et les tarifs proposés pour 2012 sont identiques à ceux de l'année 2011.

Le coût global des Journées du Développement Durable s'élève à 183 000 €, financés à hauteur de 153 000 € par la Ville et 30 000 € par la Chambre de Commerce et d'Industrie au titre d'Envipro. Les soutiens financiers auprès de partenaires ont permis de collecter 15 000 € à ce jour.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Velotour, pour l'organisation du vélotour 2012 ;

2°) d'approuver les tarifs proposés pour le vélotour 2012 dont le détail figure dans la délibération ;

3°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignation, E.D.F., G.D.F., Lyonnaise des Eaux France, le Groupe La Poste et Carrefour ;

4°) d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions possibles au taux le plus favorable, notamment auprès de l'A.D.E.M.E. ;

5°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires.

***Adopté par 45 voix.
Il y a 10 abstentions.***

Mme BARRUEL

n° 37 - **Association Loiret Nature Environnement. Approbation d'une convention.**

L'association Loiret Nature Environnement a initié depuis plusieurs années différentes démarches afin de mobiliser les citoyens et les collectivités à la préservation de l'environnement et notamment :

- l'opération « objectif zéro pesticide », destinée aux communes désireuses de réduire ou cesser le recours aux produits phytosanitaires dans l'entretien de l'espace public,

- l'opération « pull over plus » pour accompagner les écoles élémentaires dans la diminution de leur impact sur le changement climatique en identifiant les économies de gaz carbonique pouvant être générées dans un établissement.

La Ville, engagée depuis 2006 dans un Agenda 21, a adhéré à la fois à la charte « zéro pesticide » et à la charte « pull over plus ».

La Ville et l'association se sont rapprochées pour élaborer une convention sur les thématiques suivantes :

- l'opération zéro pesticide, pour laquelle la Ville participe à hauteur de 23 690 €,

- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

- l'opération pull over plus, financée à hauteur de 3 710 € par la Ville,
- la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité en ville pour laquelle la Ville verse une subvention de 16 995 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association Loiret Nature Environnement pour la période 2012-2014 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) d'attribuer à l'association des subventions pour un montant total de 44 395 € sous réserve du vote des budgets correspondants selon l'échéancier suivant : 12 925 € en 2012, 15 735 € en 2013 et 15 735 € en 2014.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX

n° 38 - **Déplacement des forages de la Saussaye. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et l'Orléanaise des eaux.**

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a décidé d'engager l'opération d'extension de la zone d'activité Orléans Sologne, située sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Le secteur concerné s'étendant sur le périmètre de protection rapproché des 3 forages de secours de la Mairie d'Orléans, les forages F1 et F4 doivent être supprimés et recréés sur des parcelles plus au sud, le long de la Route Départementale 108.

Une première convention datée du 2 mars 2010 a permis la réalisation des études et des travaux préalables à cette opération. Une deuxième convention, conclue le 15 avril 2011, a permis le financement intégral des études et travaux de création des deux forages d'exploitation F5 et F6 en remplacement des forages F1 et F4.

Les parties se sont rapprochées pour étudier la conclusion d'une convention spécifique à la réalisation des canalisations de raccordement, des équipements électromécaniques et du génie civil des forages (y compris les bâtiments).

Le montant total hors taxes des travaux d'équipement, de raccordement et de génie civil des forages F5 et F6, ainsi que des frais de procédure administrative, s'élève à 1 931 000 € H.T qui seront versés à la Ville par l'AggLO sur la base des factures justificatives. Cette somme sera ensuite reversée à l'Orléanaise des Eaux qui réalisera l'ensemble des travaux nécessaires dans le cadre de la délégation de service public de l'eau potable.

La Ville ayant demandé à son délégataire d'étudier la création d'un forage supplémentaire à l'horizon 2015, la mise en œuvre de ce futur forage F7 implique de surdimensionner les équipements et la canalisation de refoulement vers l'usine du Val pour prendre en compte

les impacts hydrauliques de ce futur forage. Les surcoûts engendrés seront pris en charge par la Ville sous la forme d'une subvention d'équipement versée à l'Orléanaise des Eaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention correspondante à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la société Orléanaise des Eaux qui prendra fin après versement des soldes ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

M. MARTIN

n° 39 - **Fourniture d'eau potable aux communes de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val et Saint-Denis-en-Val. Approbation de deux conventions et d'un avenant.**

La Ville, qui a confié depuis le 1er janvier 2012 le service public de production et de distribution d'eau potable pour 12 ans à la société Orléanaise des Eaux, a proposé des conventions de fourniture d'eau potable à plusieurs communes voisines.

Trois d'entre elles ont demandé des adaptations.

La Ville de Saint-Jean-le-Blanc a fait valoir ses engagements au titre d'une précédente convention qui s'achève fin 2012. La Ville de Saint-Cyr-en-Val s'est prévalu d'accords antérieurs fixant une franchise de consommation d'eau à 300 m³ par jour transformée en franchise dégressive.

La Ville de Saint-Denis-en-Val a délégué la distribution de l'eau potable sur sa commune dans le cadre d'un contrat d'affermage et souhaite donc voir les consommations d'eau facturées directement à son délégataire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de fourniture d'eau potable à passer avec les communes de Saint-Cyr-en Val et Saint-Jean-le-Blanc, pour une durée de 12 ans, qui se substituent à celles approuvées lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2011 suite aux nouveaux accords intervenus avec ces deux communes ;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Saint-Denis-en-Val ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et l'avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 40 - **Palais des Sports. Réhabilitation énergétique de la salle omnisports. Approbation de marchés de travaux après procédure adaptée.**

Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour des travaux d'isolation du Palais des Sports et de reprise de la couverture de la salle omnisports. Le chauffage et la ventilation seront également refaits à cette occasion.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation énergétique de la salle omnisports du Palais des Sports à passer avec :

- Lot n° 1 – Désamiantage – Etanchéité – Bardage, groupement ART-CA-VIC/Cesam pour un montant de 1 060 852 €T.T.C.,

- Lot n° 2 – Chauffage – Ventilation, société Axima Seitha pour un montant de 197 340 €T.T.C.,

- Lot n° 3 – Doublage parquet, société Gauthier pour un montant de 11 362 €T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 41 - **Mandat spécial. Approbation.**

Dans le cadre du programme européen relatif au volet F.R.C. « Floodresiliency » (ville résiliente face aux inondations), un comité de pilotage va se réunir à Dublin (Irlande) les 15 et 16 mai 2012 afin de proposer le renouvellement du dispositif à partir de 2014.

La représentation de la Mairie d'Orléans est importante pour la suite de ce projet et il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le déplacement de Mme Anne D'AUX, Conseillère Municipale déléguée, à Dublin du 15 mai au 16 mai 2012 dans le cadre d'un mandat spécial ;

2°) d'autoriser Mme Anne D'AUX, Conseillère municipale déléguée, à y intervenir en représentant la Mairie d'Orléans ;

3°) autoriser la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement, notamment les frais de transport, de restauration, d'assurance ainsi que le versement de la compensation carbone du déplacement auprès d'un organisme agréé.

Adopté à l'unanimité.

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

Mme DE QUATREBARBES n° 42 - **Résidentialisation de la résidence des Murlins. Participation de la Ville dans le cadre de l'opération de restructuration des abords de la résidence et du collège. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de la restructuration du collège Jean Pelletier engagée par le Département du Loiret, et dans la continuité des aménagements réalisés par la Ville pour réaménager le parvis du collège et requalifier la rue des Tonneliers, les Résidences de l'Orléanais – O.P.H. d'Orléans ont entrepris la résidentialisation des immeubles.

Par délibération du 8 juillet 2011, la Ville a validé le principe d'attribution d'une subvention à l'O.P.H., pour un montant égal à 50 % du coût H.T. des travaux, estimés à 524 000 €, déduction faite des autres subventions. Il convient à présent de formaliser par convention les modalités de la participation financière de la Ville au projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais – O.P.H. d'Orléans relative à la résidentialisation de la résidence des Murlins ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 43 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention de partenariat avec le Centre National d'Action Sociale.**

Dans le cadre des prestations qu'il propose, le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) souhaite favoriser l'accès au Parc Floral pour tous ses adhérents, agents des collectivités locales.

Ainsi, une réduction leur sera accordée sur la carte d'abonnement au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret pour la saison touristique 2012.

Une convention est proposée pour formaliser cet engagement pour la saison touristique 2012, renouvelable 3 fois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec le C.N.A.S., déterminant les conditions dans lesquelles ses adhérents peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur la carte d'abonnement au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 44 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Dispositif « ambassadeur ». Approbation d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Tourisme du Loiret.

Le Comité Départemental de Tourisme du Loiret souhaite permettre un accès privilégié au Parc Floral pour les habitants du Loiret titulaires de la carte « Ambassadeur ».

Cette carte est nominative et offre un accès gratuit et illimité à la totalité des sites participants, aux bénéficiaires accompagnés obligatoirement d'une personne adulte s'acquittant d'un droit d'entrée plein tarif.

Le Comité Départemental de Tourisme du Loiret s'engage à :

- promouvoir l'opération auprès des habitants du Loiret,
- communiquer régulièrement aux détenteurs de la carte les actualités des sites partenaires de l'opération,
- mettre en place différentes actions de communication et de promotion pour la bonne réussite de cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Comité Départemental de Tourisme du Loiret, afin que le site du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret soit partenaire de l'opération « Ambassadeur » pour une durée de 3 ans ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 45 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec le magasin Truffaut.

Dans le cadre de son engagement pour le développement durable, la Ville a souhaité mener des actions de sensibilisation du public au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret en organisant entre autres des ateliers à destination des enfants et en cultivant un potager sans recours aux produits phytosanitaires.

Un partenariat a pu s'instaurer avec le magasin Truffaut de Saint-Jean-le-Blanc qui développe le même intérêt, et une convention fixant les obligations de chacun a été préparée.

Le magasin Truffaut fournira à titre gratuit le matériel nécessaire au bon déroulement des ateliers, ainsi que les plants et graines pour la réalisation d'un jardin potager varié et de qualité. En contrepartie, la Ville s'engage à participer à la conception et à l'animation des ateliers jeune public et à faire connaître ce partenariat, sur le site Internet du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret et sur les documents créés pour ces activités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le magasin Truffaut de Saint-Jean-le Blanc, pour un partenariat relatif aux ateliers pédagogiques et au potager au Parc Floral de la Source, Orléans Loiret pour la saison touristique 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 46 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention de partenariat avec la S.N.C.F.

La S.N.C.F propose un partenariat touristique à la Ville pour promouvoir l'éco-mobilité touristique dans la Région Centre et accroître la fréquentation touristique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, compte tenu de son accessibilité par le train, puis par le tramway.

La S.N.C.F. valorise le partenariat en communiquant à travers son site Internet, ses brochures et sa campagne de promotion 2012 réalisée autour de la carte annuelle « Loisirys » qui offre un tarif préférentiel très attractif.

Parallèlement, la Ville valorise le partenariat en communiquant sur son site Internet, en créant un lien vers le site de la S.N.C.F. et s'engage à consentir un tarif réduit ou une gratuité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la S.N.C.F., afin de promouvoir l'éco-mobilité touristique dans la Région Centre, en particulier jusqu'au Parc Floral de la Source Orléans-Loiret, pour la saison touristique 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 47 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation de tarifs.

La boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret propose à la vente différents objets en lien avec le Parc et quelques produits touristiques du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de nouveaux objets proposés à la boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, selon le tableau présenté en annexe à la délibération.

***Adopté par 50 voix.
Il y a 5 abstentions.***

RELATIONS HUMAINES

M. MARTIN

n° 48 - **Mise en œuvre du plan de formation. Approbation d'une convention de participation financière avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.**

Pour accompagner la mise en œuvre de son plan de formation, la Ville s'appuie sur la compétence du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) qui assure plus de 30 % des formations suivies par les agents de la Ville.

Conformément à la loi de finances du 29 juillet 2011, la cotisation versée par les collectivités publiques au C.N.F.P.T. est passée de 1 % à 0,9 % de la masse salariale soit une diminution de 52 700 € par rapport aux années précédentes.

Pour assurer le maintien de l'activité formation aux plans quantitatif et qualitatif, le Conseil d'Administration du C.N.F.P.T. a été amené à modifier les conditions de prise en charge des frais liés à la formation et la participation des agents aux stages.

A compter de 2012, une convention de participation financière doit être conclue chaque année, précisant les actions de formation intra-collectivité prises en charge au titre de la cotisation versée annuellement et celles qui seront facturées à la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de participation financière à passer avec le C.N.F.P.T. pour l'année 2012 ;

2) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 49 - **Direction de la Commande Publique. Poste d'acheteur public. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir un poste d'acheteur public au sein de la Direction de la Commande Publique par voie contractuelle pour une durée d'un an, renouvelable deux fois ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ou tous documents correspondants au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 50 - **Exploitations de diverses installations de génie climatique. Sociétés COFELY, SOPAREC et AXIMA SEITHA. Résiliation de quatre marchés et approbation d'un avenant.**

La Ville a décidé de refondre la totalité de ses contrats de gestion de ses installations de génie climatique en lançant un nouvel appel d'offres portant sur l'exploitation de l'ensemble de ses installations. Ces nouveaux marchés, excepté celui concernant les piscines, débiteront au 1^{er} juillet 2012.

A cette date, trois marchés n'auront pas encore atteint leur terme. Aussi, il apparaît nécessaire de résilier ces trois marchés à la date du 30 juin 2012, pour motif d'intérêt général et sans indemnité.

Par ailleurs, un programme de travaux de rénovation et de remise à niveau des installations de traitement d'eau et de traitement d'air dans les piscines doit être défini avec la passation d'un nouveau marché qui prendra effet au 1^{er} décembre 2012.

Cela implique, d'une part, de résilier au 30 novembre 2012, pour motif d'intérêt général et sans indemnité, le marché 09/130 relatif au Palais des Sports et au Complexe Nautique de la Source, dont le terme initial est programmé au 30 juin 2014 et, d'autre part, de réduire, par voie d'avenant, la durée de la période de reconduction, à compter du 1^{er} juillet 2012, du marché 11/132R relatif au Complexe Victor Fouillade à cinq mois au lieu d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la résiliation pour motif d'intérêt général des marchés n° 05/112, 09/128 et 09/129 à la date du 30 juin 2012 et du marché n° 09/130 à la date du 30 novembre 2012 sans indemnité ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à ces résiliations ;

3°) d'approuver l'avenant au marché 11/132R passé avec la société COFELY pour l'exploitation du Complexe Victor Fouillade, réduisant la durée de la première période de reconduction à 5 mois au lieu de 1 an ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 51 - **Marché d'exploitation de diverses installations de génie climatique. Modification du programme de renouvellement. Approbation d'un avenant.**

Par marché passé après appel d'offres, la société COFELY a été désignée en 2005 titulaire d'un marché pour l'exploitation de diverses installations de chauffage avec garantie totale et garantie de résultat. Ce marché comporte un plan de renouvellement du matériel.

Il est proposé de ne pas réparer les groupes de production de froid au centre municipal qui présentent des dysfonctionnements importants et d'installer un nouveau groupe de puissance équivalente dans la cour intérieure. Cet emplacement en extérieur garantira de bonnes conditions de fonctionnement et de maintenance du groupe.

Le coût de mise en place du nouveau groupe de production de froid s'élève à 54 854,24 € H.T. en valeur base marché.

Au titre de la garantie totale, la société COFELY prendra en charge une part des travaux, à hauteur du montant des dépenses qu'elle aurait engagées pour remettre en état les groupes existants (16 856,54 € H.T.). La Mairie prendra en charge le surcout lié au remplacement intégral des équipements et à leur installation (37 997,70 € H.T.).

La Ville a demandé à COFELY l'abandon du remplacement de la centrale d'air de la salle du Conseil Municipal (économie de 44 380 € H.T.).

Compte tenu de ces éléments, le montant global du marché passe de 3 117 114,61 € T.T.C. à 3 109 481,38 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant au marché n° 05/112 modifiant le programme de renouvellement ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 52 - **Parc automobile. Acquisition d'un véhicule poids lourd. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd pour la Direction de l'Espace Public.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à passer avec la société Centre Loire Véhicules Industriels concernant l'acquisition d'un véhicule poids lourd avec ses équipements pour un montant de 137 910,76 € T.T.C (tranche ferme et tranches conditionnelles 1 et 2) ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 53 - **Solution de gestion des postes de travail informatiques. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale.**

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de gestion de leurs postes de travail informatiques.

Une convention proposée à cet effet prévoit que la Ville assurera la signature et la notification du marché, la coordination du groupement de commandes, celui-ci prenant fin à la liquidation définitive du marché. Chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la passation d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une solution de gestion des postes informatiques ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention, au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX

n° 54 - **Défense incendie. Logiciel de gestion des hydrants. Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) a mis en place au niveau départemental, un logiciel spécifique permettant une gestion informatisée et collaborative des hydrants (poteaux et bouches incendie). L'ensemble des points d'eau connus de la Ville a été intégré dans cet outil informatique.

Le S.D.I.S. propose à l'ensemble des communes du département un accès gratuit à ce logiciel, afin que chaque utilisateur puisse accéder en instantané à l'ensemble des points d'eau, consulter et mettre à jour les données et visualiser les indisponibilités, permettant ainsi d'engager les interventions nécessaires à leur remise en état.

Une convention pour sa mise à disposition gratuite auprès des services de la Ville est proposée pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

La Ville ayant délégué le contrôle des hydrants à l'Orléanaise des Eaux dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'eau potable, un accès à ce logiciel est prévu à son attention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition gratuite par le S.D.I.S. d'un logiciel de gestion collaborative des hydrants de la commune d'Orléans ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

- Question orale de M. LEBRUN relative au renouvellement d'une plaque commémorative place de la Bascule ;

- Question orale de M. FOUSSIER relative à l'avenir du Zénith d'Orléans.

Orléans, le 23 avril 2012

Le Maire,
Serge GROUARD